

DÉNONCIATION - MANDAT D'ARRESTATION

(VISÉ) INFORMATION - WARRANT FOR ARREST

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 District Montréal
 Localité Montréal
 Dossier **500-01-090833-135**
 Événement **SQ-499-130305-001**
 PPCP au dossier

Les présentes constituent la dénonciation de
Caroline Parent

Occupation
 Adresse Service d'enquête corruption
 600 rue Fullum (local 8.14)
 Montréal, Québec, H2K 3L6

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire que
Michael APPLEBAUM (001) (M)

né(e) le 1963-02-10
 permis de conduire
 adresse



CANADA
 PROVINCE OF QUÉBEC
 District of
 Locality of
 Record
 Case Number
 CPPA on file
 This is the information of

Occupation
 Address

who states: I have reasonable grounds to believe that

born on
 driver's
 licence
 address

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

1. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, a comploté avec Hugo Tremblay, Anthony Keeler et Robert Stein afin de commettre un acte criminel, soit: une fraude envers le gouvernement, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 465(1)c) du Code criminel et en relation avec l'article 121 (1) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

2. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter de Robert Stein et Anthony Keeler, pour lui-même ou pour une autre personne, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature que ce soit, en considération d'une collaboration, d'une aide, d'un exercice d'influence ou d'un acte ou omission concernant une conclusion d'affaires avec le gouvernement ou un sujet d'affaires ayant trait au gouvernement, commettant ainsi l'acte criminel prévue à l'article 121 (1) a) ii) iii) (3) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

3. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a exigé, accepté ou offert, ou convenu d'accepter de personnes qui ont des relations d'affaires avec le gouvernement, à savoir: Robert Stein et Anthony Keeler, une commission, une récompense, un avantage, un bénéfice de quelque nature, directement ou indirectement, pour lui même ou une autre personne, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 121(1)c)(3) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

4. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, a comploté avec Hugo Tremblay, Anthony Keeler et Robert Stein afin de commettre un acte criminel, soit: un abus de confiance, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 465(1)c) du Code criminel en relation avec l'article 122 du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

5. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a commis un abus de confiance relativement aux fonctions de sa charge, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 122 du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

6. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, a comploté avec Hugo Tremblay, Robert Stein et Anthony Keeler afin de commettre un acte criminel, soit: un acte de corruption dans les affaires municipales, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 465(1)c) du Code criminel en relation avec l'article 123 (1) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

7. Entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2010, à Montréal, district de Montréal, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter, directement ou indirectement, de Robert Stein et Anthony Keeler, pour lui même ou une autre personne, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature, en contrepartie du fait d'avoir aidé à obtenir l'adoption ou de voter pour une mesure, une motion ou une résolution, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 123(1)b)c) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

8. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, a comploté avec Hugo Tremblay, Rosaire Sauriol, Claude Asselin et Patrice Laporte afin de commettre un acte criminel, soit: une fraude envers le gouvernement, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 465(1)c) du Code criminel en relation avec l'article 121 (1) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

9. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, étant fonctionnaire à savoir, maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter de Patrice Laporte, Claude Asselin et Rosaire Sauriol, pour lui même ou une autre personne, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature que ce soit, en considération d'une collaboration, d'une aide, d'un exercice d'influence, ou d'un acte ou commission concernant une conclusion d'affaires avec le gouvernement ou un sujet d'affaires ayant trait au gouvernement, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 121(1)a)ii)iii)(3) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

10. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges, a exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter de personnes qui ont des relations d'affaires avec le gouvernement, à savoir: Rosaire Sauriol, Patrice Laporte, Claude Asselin, une commission, une récompense, un avantage, ou un bénéfice de quelque nature, directement ou indirectement, pour lui même ou une autre personne, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 121(1)c)(3) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

11. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, a comploté avec Hugo Tremblay, Rosaire Sauriol, Claude Asselin et Patrice Laporte afin de commettre un acte criminel, soit: un abus de confiance, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 465(1)c) du Code criminel en relation avec l'article 122 du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

12. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a commis un abus de confiance relativement aux fonctions de sa charge, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 122 du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

13. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, a comploté avec Hugo Tremblay, Robert Sauriol, Claude Asselin, Patrice Laporte, afin de commettre un acte criminel, soit: un acte de corruption dans les affaires municipales, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 465(1)c) du Code criminel en relation avec l'article 123 (1) du Code criminel.

SQ-499-130305-001

Concernant Michael APPLEBAUM (001)

14. Entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2011, à Montréal, district de Montréal et à Laval, district de Laval, étant fonctionnaire, à savoir maire de l'arrondissement Côte-Des-Neiges, a exigé, accepté ou offert ou convenu d'accepter, directement ou indirectement de Rosaire Sauriol, Patrice Laporte et Claude Asselin, pour lui même ou une autre personne, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature, en contrepartie, du fait pour lui même d'aider à obtenir l'adoption ou de voter pour une mesure, une motion ou une résolution, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 123(1)b)c) du Code criminel.

C'est pourquoi je demande justice et je signe

Therefore I pray justice be done and I sign

Dénonciateur

Informant

- | | | | |
|--|---|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Déclaré sous serment | <input type="checkbox"/> Affirmé solennellement | <input type="checkbox"/> Sworn | <input type="checkbox"/> Solemnly affirmed |
| <input type="checkbox"/> Déclaré vrai au meilleur de ma connaissance (par télécopieur) | <input type="checkbox"/> Declared true to the best of my knowledge (by fax) | | |

À Montréal, le 13 juin 2013

At

Juge de paix (en majuscules)

Justice of the peace (in block)

Juge de paix

Justice of the peace

1. GREFFE

1. COURT OFFICE